

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 juillet à 19h00

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 juillet 2020.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 29**

**Nombre de pouvoirs : 13**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BAUDRY Catherine, M.BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, M.CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLÉ Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :*** Mme BERTRAND Dorothee procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.BLERVAQUE Philippe procuration à M. Bruno FICHEUX, M.BOONAERT Jean-Philippe procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme BROUARD Bénédicte procuration à M.PRUVOST Philippe, M. BROUTEELE Philippe procuration à M. Philippe MAHIEU, M.DELABRE Aimé procuration à Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.DEHAENE Michel procuration à M.HENNEON François-Xavier, Mme DURUT Jocelyne procuration à M.THOREZ Jean-Claude, Mme EVRARD Monique procuration à M. MAHIEU Philippe, M.FAIDUTTI Jean-Marc procuration à M.BODART Michel, Mme HOUSSIN Marie procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.MORVAN Hervé procuration à M.DUYCK Joël, M.RAVET Pierre-Luc procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

***Secrétaire de séance :*** M.THOREZ Jean-Claude.

## **Délibération n°2020D028 - Désignation des délégués chargés de représenter la CCFL au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement non collectif »**

*Le Président expose au Conseil :*

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion ou la représentation-substitution de la Communauté de communes Flandre Lys au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement non collectif »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la Communauté de communes Flandre Lys doit procéder à la désignation pour la compétence « Assainissement non collectif » des Grands Electeurs appelés à constituer, pour cette compétence, le collège départemental du Pas-de-Calais et le collège de l'arrondissement de Dunkerque. Ces collèges ont pour objet d'élire leurs délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19 et conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1. ».

Ainsi, il est proposé au Conseil de :

- procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée aux nominations des Grands Electeurs appelés à constituer le collège départemental du Pas-de-Calais et le collège de l'arrondissement de Dunkerque au titre de la compétence « Assainissement non collectif »,

- élire quatre délégués en tant que Grands Electeurs au sein du collège départemental du Pas-de-Calais du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement non collectif »,
- élire quatre délégués en tant que Grands Electeurs au sein du collège de l'arrondissement de Dunkerque du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement non collectif ».

A ce jour, Monsieur le Président a reçu les candidatures, pour le collège départemental du Pas-de-Calais au titre de la compétence «Assainissement non collectif» de :

|         |                        |
|---------|------------------------|
| Délégué | Christophe DELAVAL     |
| Délégué | Jean-Philippe BOONAERT |
| Délégué | Pierre THULLIER        |
| Délégué | Bernard LEROY          |

A ce jour, Monsieur le Président a reçu les candidatures, pour le collège de l'arrondissement de Dunkerque au titre de la compétence «Assainissement non collectif», de :

|         |               |
|---------|---------------|
| Délégué | Joël DUYCK    |
| Délégué | Michel BODART |
| Délégué | Bruno FICHEUX |
| Délégué | Eddy ROLIN    |

Monsieur le Président fait appel des candidats. Pas d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) de procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, aux nominations des délégués au sein du collège départemental du Pas-de-Calais et du collège de l'arrondissement de Dunkerque au titre de la compétence «Assainissement non collectif».

Ainsi, ont été élus à l'unanimité (42voix), Christophe DELAVAL, Jean-Philippe BOONAERT, Pierre THULLIER et Bernard LEROY en tant que délégués pour siéger au sein du collège départemental du Pas-de-Calais au titre de la compétence «Assainissement non collectif ; Joël DUYCK, Michel BODART, Bruno FICHEUX et Eddy ROLIN en tant que délégués pour siéger au sein du collège de l'arrondissement de Dunkerque au titre de la compétence «Assainissement non collectif».

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20200730-CC30072020\_22-DE